4e. ANNÉE, No. 16. — MANITOBA. — SAMEDI, 26 SEPTEMBRE, 1874.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada: on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne: et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 0

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.



Hotel du Gouvernement.

OTTAWA,
Vendredi, 26 Juin 1874.

PRESENT:
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

ATTENDU que par l'Acte 33 Vict., Chap. 3, Section 29, intitulé: "Acte pour amender et continuer l'acte trente-deux et trente-trois Victoria, Chapitre trois, et pour établir et constituer le gouvernement de la Province de Manitoba," il est prescrit que "les dispositions des lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur, y compris celles fixant le montant des droits, qui pourront, de temps à autre, être par le Gouverneur-Général en Conseil declarées applicables à la Province, s'y appliqueront et y seront en vigueur en conséquence."

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre du Revenu de l'Intérieur et en vertu de l'autorité sus-mentionnée, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que toutes les lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur et toutes les lois relatives à la perception et à l'administration de ce revenu, s'appliqueront dans la Province de Manitoba, à partir du premier jour de Juillet, 1874.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

St. Boniface, 1er Août 1874. 31



GOVERNMENT HOUSE.

OTTAWA,
Friday, 26 day of Jun 1874.

PRESENT:
HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL.

WHEREAS by the Act 33 Victoria, Chapter 3, Section 29, intituled "An "Act to amend and continue the Act 32 "and 33 Victoria, Chapter 3, and to esta- "blish and provide for the Government of "the Province of Manitoba." It is provided that "such provisions of the laws of Canada respecting the Inland Revenue, including those fixing the amount of duties, as may be from time to time declared by the Governor General in Council applicable to the said Province, shall apply thereto, and be in force therein accordingly."

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Honorable the Minister of Inland Revenue, and under the authority aforesaid, has been pleased to order, and it is hereby ordered, that all the Inland Revenue Laws of Canada, and all Laws respecting the collection and management of Revenue derived thereunder be, and the same are hereby declared to apply to and be in force in the Province of Manitoba from and after the first day of July, 1874.

W. A. HIMSWORTH.
Clerk, Privy Council.
Canada.

St Boniface, August 1st, 1874. 31

KEW STOBART & CIE.,
(Ci-devant J. E. KEW.)

Marchands de Gros en GENERAL.

28, Rue Fenchurch,
LONDRES, ANGLETERRE

John Freeman,
Agent à Winnipeg,

Ils ont en mains des équipements pour la traite empaquetés et assortis d'après les meilleures fabriques Anglaises. Ces équipements ont été choisis avec le plus grand soin pour la Traite avec les Sauvages et sont garantis être de la meilleure qualité et du meilleur modèle.

—AUSSI—

Un Assortiment Complet

D'ETOFFES IMPRIMÉES,
DE COTONNADES,
COUVERTES,
FLANELLES,
"STROUDS,"
VÊTEMENTS,
CHALES,
WINSIES
ARTICLES DE TOILETTE,
TAPIS,
CHAUSSURES,
PANTALONS, ETC., ETC.

REAL & IMITATION ASSOMPTION BELTS.

VÊTEMENTS,
THE,
SUCRE,
TABAC,
PETIT PLOMB,
FUSILS,
POUDRE,
CAPES,
COUTEAUX de boucher et autres,
LIMES,
LITERIE,
FAIENCE,

et autres marchandises propres au commerce de la Rivière Rouge.

EN GROS SEULEMENT.

Bureau et Salles d'Echantillons à deux portes au Sud du Palais de Justice.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

Ferronneries !!

SMITH-MUNROE & CIE,

Ont reçu un assortiment considérable de Ferronneries de tout genre, consistant en Ferronneries pour les

CONSTRUCTEURS,
OUTILS DE CHARPENTIERS,
POUDRE ET PLOMB,
FUSILS EN GRANDE VARIÉTÉ,
PEINTURES A L'HUILE,
VERRERIE ET LAMPES,
POELES ET FERBLANTERIE,
FER EN BARRES,
ACIER ET CHARRUES,
WAGONS ET SULKY,
RATEAUX ET FAUCHEUSES,
MOISSONNEUSES,

et tout ce qui concerne le commerce en fer.

Les prix sont très-bas et rappelez-vous l'endroit vis-à-vis le "QUEEN'S HOTEL"

Smith-Munroe & Cie.

Winnipeg, 4 Juillet, 1874. 3m

OWEN E. HUGHES & CIE.
(Successeurs de A. G. B. BANNATYNE.)

MARCHANDS DE GROS
et en détail et de
Marchandises Sèches
EN GÉNÉRAL.

VÊTEMENTS,
COUVERTES,
ETOFFES IMPRIMÉES Etc.,
FAIENCE,
VERRERIE, Etc., Etc.
CHAUSSURES ET SOULIERS.

Leurs importations du printemps sont maintenant arrivées et marquées à de prix très bas.

CONDITIONS LIBERALES POUR LE COMMERCE.

Winnipeg, 6 Juin, 1874. 12

Nouvelles Religieuses.

L'administration prussienne vient de faire signifier aux Frères qui, depuis cinquante ans, dirigent les écoles primaires catholiques de Colmar, à la satisfaction générale, qu'à partir du 1er janvier prochain ils ne pourront plus enseigner en Alsace.

La compagnie de Jésus comptait au commencement de la présente année 9,101 membres, dont 2,303 résidant en France, 1,527 en Italie et 1,080 en Angleterre et dans les colonies anglaises; 1,588 étaient employés aux Etats Unis.

Cinq des Pères Rédemptoristes qui prendront la direction de la cure de St Patrice à Québec, le 1er octobre prochain, sont arrivés.

Trois des Révérends Pères retourneront à New-York, tandis que les deux autres entreront immédiatement en fonctions.

Le R. P. Helias, de la compagnie de Jésus, vient de mourir à Taos, Missouri, dans un âge avancé. Ce vénérable prêtre fut le premier qui célébra la messe à l'ouest de Saint Louis, et l'avant dernier survivant des Jésuites qui, il y a plus de cinquante ans, vinrent de Belgique en Amérique sous la conduite du R. P De Smet, et se dévouèrent à la conversion des Indiens de l'Ouest.

La *Gazette de l'Allemagne orientale* apprend de source certaine que le ministre des cultes de Prusse a demandé au gouvernement de Posen de lui envoyer le plus tôt possible la liste des Sœurs carmélites de nationalités étrangères. La feuille prussienne ajoute que l'expulsion de ces religieuses aura lieu dans un très bref délai.

Les sœurs carmélites de Posen, dont on annonce l'expulsion, appartiennent la plupart à des familles nobles de France et de Belgique.

On lit dans la *Vraie France* du 18 août.

Les pélerins pour Lourdes sont partis dimanche soir de Paris, selon qu'il avait été dit. Mais au lieu de 500, ils étaient près de 1,500. Mgr. l'évêque de Troyes avait voulu se confondre parmi eux. Des prêtres, des laïques, des grandes dames, de modestes ouvrières, en un mot la foule chrétienne, où l'on sent si bien cette vraie fraternité que la religion seule a pu fonder, remplissait les vastes salles de la gare d'Orléans et refluait jusqu'aux abords. Presque tous portaient la croix des pélerins. Le départ était indiqué pour onze heures, et dès neuf heures les pélerins arrivaient en nombre à la file, isolés, par groupes, par caravanes. C'était alors des saluts répétés, des prévenances naturelles, des dialogues rapides ayant pour objet des renseignements à donner ou à recevoir, le récit d'anciennes faveurs conquises, la confiance en de nouvelles grâces à obtenir.

De divers côtés, l'on se montrait les heureux malades qui, soutenus ou poussés, faisaient trève à leurs plaintes pour entrer, à force de foi, dans ce concert, où débordaient les joies intimes. Porté presque en triomphe sur les bras d'un Père de l'Assomption, un petit aveugle souriait à la foule comme s'il y voyait. Allègre et de bonne humeur, le cher petit semblait aller à Notre-Dame comme à une guérison certaine et entrevoir des clartés [illegible], dont le rayonnement, pour ainsi dire, traversait ses yeux fermés. Quel spectacle plein de simplicité tout ensemble et de grandeur que cette foule, où se mêlaient toutes les conditions et tous les âges, et dont s'échappait comme une seule parole: Allons! ayons confiance! la foi nous sauvera.

Deux guérisons instantanées ont eu lieu et ont été saluées au cri de: *Vive Marie!* La première est une jeune fille de 18 ans, faisant partie du pélerinage d'Agen; la seconde, une enfant estropiée, venue de [illegible]. Nous espérons beaucoup pour les nombreux infirmes.

Echos de l'Etranger.

La destruction des récoltes par les sauterelles dans le Kansas a réduit à l'indigence plus de 15,000 personnes.

Le gouvernement français a suspendu la publication de l'[illegible] pour l'espace de deux mois, à cause de ses écrits contre le président Serrano d'Espagne.

Des troubles sérieux ont éclaté à la Louisiane. Le Lieut. Gouverneur Penn, élu en 1872, s'est emparé des rênes du gouvernement et a forcé Kellogg, de lui livrer tout. Son armée, composée, dit-on, de 10,000 hommes appartenant à la ligue des Blancs. Le Président Grant a sommé les rebelles de mettre bas les armes, mais ceux ci ne paraissent pas disposés à obéir. Il faudra pour les soumettre l'intervention de l'armée fédérale.

Un nommé Auguste Gardner, français de naissance, demeurant aux Etats-Unis depuis quelques mois, a été attaqué par trois vagabonds, qui lui ôtèrent le peu d'argent qu'il avait avec lui, et ensuite l'attachèrent solidement sur les lisses du chemin de fer. Le malheureux Gardner fit des efforts désespérés pour rompre les liens qui le tenaient dans une position aussi précaire. Il finit par se mettre tout le corps en dehors de la lisse où il était lié, mais une de ses jambes restait toujours attachée, quand un train arriva à toute vapeur et lui passa dessus. Les cordes et la jambe furent coupées du coup, et le malheureux se traina un peu plus loin, attendant que quelques passant le retirât de la mauvaise position où il était.

Il fut ramassé le lendemain et transporté à l'hôpital, où il expira

après avoir donné les details sur cette infâme affaire. Une récompense de $1000,00 est offerte à ceux qui feront découvrir les coupables.



LE METIS.

Samedi, 26 Septembre 1874.

Le visionnaire du "Free Press."

Le visionnaire du *Free Press* vient d'être saisi d'un accès de démence plus violent encore que ces jours derniers. Son état de santé est très alarmant : les symptômes s'aggravent, et il est douteux que la science puisse extirper le mal qui consume rapidement une aussi frêle organisation. Le malheureux tourne au maniaque. Et ce qui nous désole, c'est qu'il n'a pas conscience de la maladie qui le mine : la fièvre le dévore, dévaste son cerveau, et il ne s'aperçoit pas que sa pauvre tête est en ébullition. Son imagination court la poste, se heurte contre mille objets de formes fantastiques, s'épouvante d'apparitions sinistres, et il ne voit rien là des effets du délire. Son intelligence s'obscurcit, la dernière étincelle va bientôt s'éteindre ; sa raison s'égare, lui échappe, et cependant, il persiste à se croire raisonnable. Nous le répétons, le cas est grave, très grave, sinon désespéré.

Ecoutons maintenant quelques-uns des propos extravagants de ce visionnaire :

" *Le Métis* a tort de nous accuser " de rêver, car, il n'y a ni fantaisie, " ni rêve, dans les paroles hardies " du *Free Press* qui exprime l'opinion " quasi unanime de la population " anglaise, à l'exception de quelques " bohémiens et démagogues, en dé- " nonçant la domination et la langue " françaises."

L'écrivain du *Free Press*, peut se permettre de déraisonner aussi souvent qu'il le voudra : c'est son affaire, et cela lui plait évidemment de paraître ridicule. Mais il nous lui laissera dire que la grande majorité de la population anglaise le répudie comme interprête de ses convictions, dans la campagne insensée qu'il poursuit contre les canadiens-français. Presque partout, l'on flétrit ces attaques que rien ne motive et ne justifie : presque partout, l'on est indigné de ces violences outrées de langage à l'adresse d'une population aussi honnête et aussi loyale, nous l'affirmons sans crainte, que les scribes du *Free Press*.

En insinuant que seuls, un petit nombre de " bohémiens et de démagogues," condamnent ses outrageants excès, le *Free Press* fait donc injure à la majorité de ses nationaux qu'il range ainsi dans une catégorie de gens de bas étage. Les rôles devenant intervertis, la classe éclairée et bien pensante de la population anglaise sera sans doute éminemment flattée de la gentillesse et de la courtoisie des " démagogues " du *Free Press*.

Isolé et sans écho dans la presse, le visionnaire du *Free Press* est mal venu à dire que ses compatriotes l'approuvent. Déjà le *Manitoban* et le *Nor'Wester*, qui jouissent certainement de plus d'influence et de crédit que leur confrère, lui ont adressé de vertes censures, en essayant de le rappeler au sentiment de la justice et des convenances. Ce qui prouve à l'évidence que le maniaque du *Free Press* usurpe le droit d'attribuer à la majorité ses aberrations.

Pour mieux dissimuler sa haine contre tout ce qui porte un nom français, le *Free Press* demande si les Mennonnites ou autres émigrés ne pourraient pas revendiquer les mêmes privilèges que nous ? Assimiler notre position à celle de ces différents groupes, c'est faire preuve d'une ignorance profonde, c'est méconnaître le passé, c'est oublier les besoins de notre société, c'est vouloir confondre ce qui apparait si clairement à tous. Il nous semble que les pionniers de la civilisation en ce pays, ont bien droit à certains égards, et si notre constitution elle-même l'a reconnu, pourquoi tenter aujourd'hui de les ostraciser ?

Nous avions sommé le *Free Press* de formuler ses accusations au sujet voici du cabinet local, et comment il s'exécute :

" *Le Métis* et le *Manitoban* sont deux " organes du gouvernement. Tous " deux defendent les intérêts fran " çais et la langue française."

Conclusion—donc, le cabinet est sous la férule des canadiens français...

N'est-ce pas pitoyable, ce déraisonnement? Quoi de plus étrange, en effet, que de voir le *Métis* protéger les intérêts de ceux qu'il répresente. Et quoi de plus anormal, de plus inconcevable que de voir le *Manitoban*, et le *Nor Wester* refuser de souscrire aux insanités du *Free Press*. Décidement, la preuve est écrasante contre nos ministres.........................

Le *Free Press*, termine ainsi son article :

" Qui a demandé à M. Masson, de " venir se mêler des affaires de no- " tre Province? Le *Métis*. Par qui, " Louis Riel, le meurtrier, et le fugi " tif, a été reélu dans Provencher. " Le *Métis* et Cie.

" Mais les élections auront lieu " bientôt et tous les députés anglais " devront s'engager a abolir la lan- " gue et toutes les autrer formes et " pratiques de la domination fran- " çaise..

En premier lieu, il est faux que M Masson soit venu, à Manitoba, sur les instances du *Métis*. L'assertion du *Free Press* est du dernier ridicule.

En second lieu, nous devons dire que nous sommes bien surpris de voir le *Free Press* nous reprocher la réélection de Riel, après avoir écrit lui-même une série d'articles pour établir la preuve de l'amnistie. Si comme le prétend, cette feuille, nous avons droit de reclamer ce qui a été promis, comment pourrions-nous avoir tort de prendre les moyens pour obtenir justice. Le *Free Press* ne pouvait s'appliquer un meilleur soufflet, ni donner plus de relief à son inconséquence et sa légèreté d'esprit.

Les menaces que nous prodigue le *Free Press* ne nous émeuvent pas. Nous savons que personne autre que lui ne voudrait nous disputer notre place sous le soleil, ou à l'ombre du drapeau de la liberté et de la justice. Ce spectre de la domination française qu'il évoque sans cesse, ne saurait effrayer les esprits calmes et réfléchis. Du reste, ce n'est qu'un mythe et les légendes du *Free Press* ne feront plus de dupes.

Remaniement ministeriel.

Le télégraphe signale un remaniement dans le ministère fédéral L'Hon. M. Ross, aurait décidément résigné, et pour successeur comme représentant du N.-B., M. N B. Vail. Ce dernier remplacerait au poste de Sécrétaire d'Etat, l'Hon. M. Scott qui deviendrait Ministre de la Milice.

Nouveau Cabinet de Quebec

Les membres du Cabinet Ouimet ayant offert leur résignation, l'Hon. M. de Boucherville avait été chargé, comme on le sait, de reconstituer le Ministère. Voici quelle est la composition du nouveau gouvernement : L'Hon. M. de Boucherville, Premier et Sécrétaire : M. Malhiot, Ministre des Terres de la Couronne et *leader* de l'Assemblée : M. Church, Procureur-Général : M. Augers, Solliciteur-Général : M. Garneau, Ministre des Travaux Publics : M. Lemoine, Président du Conseil, et M. Robertson Trésorier.

JUGÉ PAR SES CONFRÈRES.

Nos lecteurs aimeront sans doute à savoir ce que pensent le *Manitoban* et le *Nor-Wester*, de l'énergumène qui rédige le *Free Press* de Winnipeg.

Laissons parler le *Manitoban* :

" Parlant au nom de la population anglaise, nous pouvons assurer que personne ne songe à dépouiller les canadiens français d'un seul de leurs justes privilèges...

Heureusement, l'écrivain du *Free Press* possède la confiance du public, à peu près dans la même mesure qu'il possède les qualités du jugement et du bon goût. Et les canadiens-français et les métis ne doivent pas craindre, parcequ'il pourrait plaire à un individu ignoré et sans influence, d'écrire contre eux."...........
....

Le *Nor Wester*, parle à son tour en ces termes :

" L'usage de la langue française est une concession dispendieuse faite à la population française, mais nous ne comprenons pas, comment l'on pourrait en justice l'abolir violemment, lorsque la nécessité en est presque aussi grande, si non aussi grande que par le passé...................
....

" Du reste que pourrait-il résulter de bon de cette surexitation de préjugés et pourquoi ce violent langage sur une question qui devra se régler plus tard par les interessés?"...

Le *Manitoban* et le *Nor-Wester* savent parler raison et le *Free Press* semble bien mesquin dans son isolement.

Notre Chemin de Fer.

Nous parlons depuis longtemps du chemin de fer de Pembina à Fort Garry. Aujourd'hui, nous avons à annoncer la bonne nouvelle que les travaux ont été inaugurés ces jours derniers, par l'entrepreneur M. Whitehead. Il est probable que les terrassements seront terminés cet automne et que le premier convoi pourra rouler sur les lisses au mois de juillet prochain. De l'autre côté de la frontière, il ne reste plus que soixante milles de lisses à poser pour opérer la jonction avec notre embranchement.

Nos voisins vont se hâter sans doute de relier leur ligne avec la nôtre, car cette ouverture de communications faciles devra leur profiter dans une large mesure. La mise en opération d'une voie ferrée signifie pour nous tous, un abaissement considérable dans les prix, et un nouvel élan dans la voie du progrès et de la prospérité.

Sept des quinze commis employés dans le bureau du Recensement, à Ottawa, ont été déchargés. Il n'en reste plus que huit pour terminer l'ouvrage qui achève. Les prochains volumes sont consacrés aux statistiques agricoles et industrielles.

Le Commerce de Manitoba.

Le " Monetary Times " publie un article sur le commerce de Manitoba. Nous en extrayons les faits suivants :

Les importations, l'année dernière, se sont élevées à une valeur de $1,029,130, environ $9,060 de plus que l'année précédente. Les marchandises importées qui ont payé des droits en 1873, représentaient une valeur de $818,110, et celles qui ont été en franchise, une valeur de $211,029. Les droits prélevés durant l'année se sont montés à $48,074. L'augmentation dans le commerce d'importation de la province, pendant l'année, a été de $185.541. L'Angleterre a reçu pour une valeur de $209,814, et les Etats-Unis, $36,402. Toutes ces exportations consistaient en fourrures.

La Poursuite de M. Riel.

" Le professeur d'histoire, M. G. Smith, a publié, dans le *Canadian Monthly*, une courte revue du rapport du comité du Nord Ouest, et conclut ainsi :

" Une chose surtout est claire ; " la poursuite de Riel est finie. Un " pays est responsable des actes, et " jusqu'à un certain point même, " des actes irréguliers de ses repré " sentants, et le monde crierait hon- " te sur nous si, après ce qui s'est " passé, Riel était mis en jugement " pour sa vie. Nous ne pourrions le " mettre à la barre des criminels " sans y placer à côté de lui, comme " complice, le ministre qui l'a fait " fuir du pays en lui donnant de " l'argent tiré pour cela du fond des- " tiné au service secret."

M. Marc Aurèle Plamondon, de Québec, est définitivement nommé juge à Arthabaska.

Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Taschereau, de Québec, sera, dit on sous peu élevé à une plus haute dignité dans la hiérarchie épiscopale.

Le système des banques d'épargnes dans les bureaux de poste, qui n'était jusqu'à présent, en opération que dans Ontario et Québec, a été établi à Manitoba.

Le major-général Silby Smith, un officier distingué de l'armée anglaise, a été nommé major général commandant la force de la milice Canada.

Le Bureau de Commerce de Montréal a condamné le projet du traité de Réciprocité négocié par M. Brown à Washington et qui sera soumis au Parlement à la prochaine session.

Le sacre de Mgr. Duhamel, évêque d'Ottawa, se fera le 28 du mois prochain et l'on dit que le révérend Père Paguet, député en Canada par Notre Saint Père le Pape, sera présent.

Les catholiques de Montreal au nombre de plus de 800, sous la direction de M. l'Abbé Martineau, ont fait un grand pélérinage au Calvaire du lac Des Deux Montagnes. Cette manifestation religieuse a été grandiose.

Les actes suivants de la législature de Manitoba ont été désavoués par le Gouverneur-Général, sur l'avis du Conseil Privé :

Acte pour définir les privilèges, immunités et pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Acte pour incorporer le Bureau de Commerce de Winnipeg.

Les soumissions les moins élevées pour la construction du télégraphe du Pacifique sont celles de M. Bernard, de la Colombie Anglaise, pour la section Ouest ; de M. Fuller, de Hamilton, pour la section d'Edmonton à Fort Garry, et de M. Waddell, de Kingston, pour la section de Fort Garry à la Baie du Tonnerre. Ces Messieurs sont prêts à signer le contrat.

M Murdock, délégué par les colons établis dans le voisinage de Paisley, Ontario, a passé une couple de mois à Manitoba dans le but de choisir des terrains pour y fonder une colonie. Il a fixé son choix sur le township 16, Division 19, lequel se trouve sur la petite rivière Saskatchewan. M Murdock fera son rapport immédiatement, et s'il ne rencontre pas d'obstacles, il espère revenir ici au printemps avec sa petite colonie.

Adresse a M. Masson.

Nous avons dit dans notre dernière feuille que les élèves du Collége de St. Boniface avaient présenté une adresse à M L. R. Masson, M.P. avant son départ. La voici :

A M. L. R. Masson, M.P.

Honorable Monsieur,

C'est avec un bien sensible plaisir que nous avons appris votre arrivée au milieu de nous. Nous avions formé le projet de faire une petite démonstration au Collége et de solliciter l'honneur de votre présence. Nous regrettons vivement que la courte durée de votre séjour et le retard de plusieurs de nos condisciples ne nous aient pas permis d'organiser cette petite fête et de satisfaire ainsi notre légitime ambition. Mais nous aurions regretté bien davantage de vous avoir laissé partir sans vous avoir exprimé notre sympathie et notre reconnaissance.

Honorable monsieur, nous savons avec quel zèle et quel désintéressement vous avez embrassé notre cause, nous savons avec quel talent et quelle persévérence vous l'avez défendu, et nous voudrions que vous puissiez lire dans nos cœurs quels sentiments de reconnaissance le récit de vos généreux efforts y a fait naître.

Dans un temps où la force et le nombre s'intitulent la justice et le droit, il n'est guère encourageant de se vouer à la défense du faible et de l'opprimé ; dans un temps ou le vrai mérite est oublié et où l'on n'admire que le succès, il n'est guères lucratif ni engageant de ne puiser ses inspirations que dans le sein de la religion, de la conscience et de l'honneur. Telle est cependant, honorable monsieur, la règle de conduite que vous avez toujours suivie, tels sont les motifs qui vous ont porté a défendre notre cause. Par là, vous avez laissé à d'autres mille sentiers qui vous auraient conduit plus sûrement au succès ; vous vous êtes fait de nombreux ennemis, vous avez été en butte a mille attaques, mais enfin grâce à votre dévouement, la cause semble devoir bientôt triompher. Nous sentons que c'est un devoir pour nous de vous en remercier et de vous en exprimer notre reconnaissance ; et ce devoir, il nous est bien doux de pouvoir le remplir dans ce moment.

Après avoir remercié Monsieur le supérieur et les élèves sur les bons sentiments exprimés dans l'adresse. M. Masson dit qu'il craignait que l'on ne s'exagérât les services qu'il avait pu rendre a la cause de la popula-

tion française de Manitoba : et que tout en faisant de son mieux en sa faveur, il n'avait qu'accompli un devoir. Il accepta ces sentiments de reconnaissance, non pour lui seulement, mais pour les nombreux amis de la cause en Canada. Nous avons, sans doute, dit il, des ennemis acharnés, mais nous possédons aussi de nombreux et dévoués amis qui étaient bien déterminés de faire tous leurs efforts pour assurer à la race française cette juste part d'influence qui lui revient de droit. En cela nous serons aidés, ajouta-t-il, par la partie éclairée de la population anglaise du pays.

Après quelques conseils et encouragements, il leur dit qu'eux aussi avaient un devoir a remplir ; celui de se préparer par de fortes études a prendre en main plus tard la cause que leurs aînés allaient bientôt leur léguer : qu'ils avaient aujourd'hui, grâce au dévouement de leurs supérieurs, des moyens qui n'avaient pas été donnés a leurs pères, et que la société leur demanderait plus tard un strict compte de l'usage qu'ils en auront fait.

Il termina en félicitant les musiciens sur leurs succès vraiment étonnant, et cette jolie démonstration se termina par un grand congé accordé par M. Masson, du consentement de M. le supérieur.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Son Honneur le juge Armstrong vient de mourir à Ottawa.

— Il vient de s'établir à Montréal une compagnie manufacturière de papier.

— Le *Witness* de Montréal a été poursuivi trois fois pour libelle depuis trois semaines.

— Il est question de fonder une manufacture de laine à Lachute, comté d'Argenteuil.

— Les travaux du chemin de fer de Colonisation du Nord avancent rapidement dans les environs de Grenville.

— Un jeune homme du nom d'Alexandre Boilard âgé de 16 ans, s'est noyé en se baignant dans la rivière Nicolet.

— M. A. Leroux Cardinal, messager en chef de l'Assemblée Législative, puis de la Chambre des Communes, pendant TRENTE-HUIT ans, vient d'être mis à la retraite.

— Les directeurs du chemin de fer Grand Occidental ont résigné à la suite d'une censure dérigée contre eux par un comité d'enquête et un nouveau bureau a été formé.

— Le montant total des traites apportées par les Mennonites depuis le commencement de la saison, est de $100,000. Autant de pris pour Manitoba.

— Les compagnies du chemin de fer de Chambly et de Sorel viennent de terminer le pont construit sur la rivière Richelieu et le canal Chambly.

— Un jeune homme du nom d'Hormidas Archambault, fils de M. Narcisse Archambault, cultivateur de la paroisse de St. Antoine, rivière Chambly, s'est noyé.

— La manufacture de coton Hudon de Montréal fonctionne avec succès, et cent autres métiers seront mis en opération sous peu. Le chiffre des ouvriers qui est en ce moment de 250, va être porté à 300.

— Il est rumeur qu'une mesure sera présentée à la prochaine session de la Législature d'Ontario pour établir une nouvelle distribution de sièges basée sur le dernier recensement.

— Le R. P. Pallier curé de l'Eglise St. Joseph, vient d'être nommé Supérieur du Collége d'Ottawa en remplacement du R. P. Tabaret que le mauvais état de sa santé a forcé de se désister de ces fonctions.

— L'amusement en vogue et le plus fashionable par le temps qui court, à Toronto, c'est la poursuite des journaux. Il parait que l'Hon M A Crook veut aussi se payer ce luxe et a intenté une action de $500 contre le *Mail*.

— On dit qu'une figure miraculeuse est apparue sur la muraille dans l'église de Bécancour près des Trois-Rivières, et l'assistance effrayée, de divisée qu'elle était, est maintenant unie comme si elle se composait de frères.

— L'autre jour, un nommé Hormidas Aubé, était occupé à couvrir une maison à Cornwall, Ont., lorsque perdant son équilibre il tomba d'une hauteur de quarante pieds sur le sol; on le transporta immédiatement à Montréel, dans sa famille, où il expira peu après.

— La société des antiquaires de Paris (France) fait dit on, une souscription pour l'achat du vieux fort de Chambly, dans le but de le réparer. Les écrits de M. Benjamin Sulte, qui ont fait connaitre en France ce vieux monument, témoin des exploits des premiers pionniers du Canada, auraient provoqué ce mouvement.

— Le procès d'Olivier Gallien et d'Angèle Poulin, accusés du meurtre de Xavier Poulin, en avril dernier, s'est terminé à Bathurst, dans le Nouveau Brunswick, par un verdict de meurtre. Les deux coupables ont été condamnés à mort. Gallien sera exécuté le 29 octobre prochain et Angèle Poulin, le 5 janvier prochain.

— M. Ths. Simard, instituteur de St. Valentin, s'en revenait du champ, dans sa voiture, l'orsqu'il tomba malheureusement sur la pointe d'une fourche qui lui perça le côté gauche. Il put cependant se relever, arracher de la plaie béante le malheureux instrument, puis faire encore quelques pas. Mais il s'affaissa bientôt sur lui-même et expira au bout de quelques minutes.

Mort de M. Urquhart.

Nous apprenons avac regrêt la mort subite de M. W. T. Urquhart, Greffier du conseil du Nord-Ouest. Le défunt était un homme de talent et avait appartenu à la presse canadienne durant plusieurs années.

Nouvelles Locales.

— Le concours du tir est clos.

— Nous avons depuis quelques jours un temps magnifique.

— M. Charles W. Radiger, est de retour de Montréal.

— Les traiteurs partent en grand nombre.

L'Hon. M. Royal est arrivé jeudi dernier. Son voyage a été très heureux.

— Il sera construit d'ici au jour de l'an, une ligne télégraphique depuis Fort Garry, jusqu'au Fort Pelly.

— La ville de Winnipeg possède maintenant une compagnie de crochets et d'echelles.

— La belle maison que fait construire à St. Boniface, l'Hon. M. Dubuc, est presque terminée.

— M. Mausean, de la Pointe de Chênes, est a construire une magnifique batisse à St. Boniface.

— Il parait que les Canadiens français de l'Illinois E.-U. veulent envoyer un délégué à Manitoba pour s'assurer des avantages qu'offre notre province à l'immigration.

— Le président de la société de colonisation, a reçu d'Ottawa une dépêche qui nous fait prévoir un résultat favorable à nos démarches pour l'obtention des townships destinés à nos amis de Fall River, E.-U.

— Nos amateurs de chasse font merveille par le temps qui court. Naturellement, il y a toujours quantité de *canards* dans le récit qu'ils font de leurs promenades dans la prairie.

— Trois canadiens français, MM Thomas Nadeau, Ferdinand Boucher et Elzéar Boucher sont arrivés ici : ils s'établiront à Manitoba où plusieurs de leurs amis doivent les suivre. Tant mieux.

— Le Lieutenant Gouverneur, l'Hon. M. Laird et les troupes, sont partis du Lac Qu'Appelle. Il y a eu avant leur départ un immense *pow-wow*. Nous aurons donc bientôt des nouvelles du traité.

— Le contrat pour la construction, d'un pont sur la Rivière Rouge, sera dit on, donné bientôt. Assurement, il serait temps que l'on songeât à utiliser le crédit voté dans ce but, par le Parlement, depuis plusieurs sessions consécutives.

— Près de 150 Mennonites arriveront bientôt ; c'est le dernier détachement attendu cette année. Leurs frères d'Ontario ont mis à la disposition de la colonie de Manitoba, plusieurs milliers de dollars pour l'achat de grain et de provisions.

— Depuis quelque temps les bateaux plats nous apportent quantité de provisions et d'articles de tout genre. La saison rigoureuse approche et l'on se hâte de compléter les approvisionnements avant la fermeture des communications.

— L'un des édifices les plus élégants de Winnipeg le *Pacific Hotel* menace de crouler. Assis sur des fondements trop peu solides, les murs s'écartent et font appréhender des pertes sérieuses pour les propriétaires.

Œuvre de la Cathedrale.

Contributions de l'année 1874.

L'Hon. J. McKay	$100 00
" S. Hamelin	5 00
Mde. Riel	2 00
" Spence	5 00
" Frs. Poitras	2 00
" Veuve Fisher	1 00
" " Patenaude	1 00
M. Alph. Carrière	2 50
L'Hon. J. Dubuc	25 00
M. J. B. Morin	2 00
Mde. Ls. Galarneau	10 00
L'Hon J. Royal	50 00
M. Modeste Lagimodière	2 50
L'Hon. D. A. Smith	100 00
M A. A. C. LaRivière	25 00
Quêtes à la Cathédrale	99 28

[A suivre]

Annonces Nouvelles.



AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné, que le VINGTIÈME JOUR D'OCTOBRE, en la VILLE DE WINNIPEG, seront vendus les LOTS suivants, situés sur la RIVIÈRE ROUGE et ASSINIBOINE, en dedans, de ce qui est appelé, SETTLEMENT BELT, commençant par la somme d'une piastre l'arpent.

PAROISSE DE HIGH BLUFF.

LOTS Nos. 7, 8, 10, 11, 12, 13, 21, 22 et 23.

PAROISSE DE LA BAIE ST. PAUL.

LOTS Nos. 47, 49, 50, 52, 63, 65, 67, 84, 85, 86, 87, 88, 96, 97, 98, 99, 101 et 102.

PAROISSE DE ST. NORBERT.

LOTS Nos. 236, 237, 238, 239, 240, 241 et 243.

PAROISSE DE STE. AGATHE.

LOTS Nos. 77, 79, 210, 212, 246, 248, 250, 252, 285, 287, 290, 292, 294, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 308, 310, 312, 378, 380, 382, 384, 386, 388, 410, 412, 414, 416, 418, 420, 422, 424, 426, 428, 430, 432, 434 et 436.

Ces LOTS sont tous entièrement ou presque complètement couverts de CHÊNE, PEUPLIER et ORME, et l'attention des Colons ou autres personnes dans le voisinage de ces LOTS, dépourvus de BOIS, est particulièrement attirée, sur l'opportunité d'obtenir des LOTS de BOIS.

Pour plus amples informations s'adresser à ce BUREAU et aux BUREAUX à EMERSON et WESTBOURNE.

Conditions: Argent Compt.

Par Ordre
DONALD CODD,
Agissant comme Agent des Terres de la Couronne.

Bureau des Terres de la Puissance.

Winnipeg, 10 Sept., 1874. 6

Restaurant St. James.

BATISSE —McDERMOTT.

Grande Rue.—Winnipeg.

F. Pagerie & Cie.,

PROPRIETAIRES.

LES SOUSSIGNES ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert à l'adresse ci-dessus un RESTAURANT de première classe ou l'on pourra trouver à toute heure ce qu'il y a de mieux sur le marche de Winnipeg. La longue expérience de M. Pagerie dans les premières maisons du Canada et des Etats-Unis, les autorise à promettre que leur table ne laissera rien à désirer aux plus fastidieux.

☞ On prendra quelques pensionnaires. Prix modérés.

F. PAGERIE & CIE.

Winnipeg, 27 Juin, 1874.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse de M. McDermott en face de sa residence privée, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriéte, les préparer pour l'enregistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

Winnipeg, 1er Mai 1874.

Carte de Remerciement.

Wm. BOWLER.

Le propriétaire de la Boulangerie de St. Boniface désire offrir ses sincères remerciements au public en général, à ses amis et à ses patrons pour leur généreux encouragement. Et il en sollicite la continuation.

De plus, il annonce qu'il a pris de plus amples mesures pour satisfaire aux demandes croissantes.

Il a constamment en main une grande variété de marques, depuis ENTERPRISK et SNOWDROPS à No. 1, $4 00, jusqu'aux différentes qualites pour les familles, $3 x $3.25.

Il s'occupe avant tout de satisfaire ses pratiques. Aussi, rendez-lui visite.

St. Boniface, 5 Septembre 1874. 1

A une Assemblee

DU

Bureau Medical

DE LA

Province de Manitoba,

TENUE LE 11 AOUT 1874.

PRÉSENTS :—

J. H. O'DONNELL, M.D.,
Dr. SCHULTZ,
Dr. BIRD.

Résolu.—Que vu qu'il est expédient d'effectuer l'enregistrement des Médecins pratiquant dans la Province de Manitoba, tel que pourvu par la Troisième Sous-Section de la Dixième Section de l'Acte Médical, Cap. 26 des Statuts de Manitoba :

Ce Bureau décrète que le ou avant le premier jour d'Octobre prochain, toutes personnes autorisées a pratiquer la Médecine dans cette Province, devront faire application au Secrétaire de ce Bureau pour se faire enrégistrer.

Résolu.—Que l'honoraire pour l'enrégistrement des Médecins dans cette Province, sera de DIX DOLLARS.

(Signé), CURTIS J. BIRD, M.D.,
Secrétaire.

Winnipeg, 5 Septembre 1874. 2

M. Octave Allard.

Vient d'ouvrir une MAISON DE PENSION à St. Boniface, près des Bureaux du *METIS*, où il tiendra toujours une bonne table. Les repas seront servis à n'importe quel heure du jour, dans l'intérêt les gens qui voudront bien lui accorder leur patronage. Conditions liberales.

St. Boniface, 5 Septembre 1874. 2

D. Tellier.

PEINTRE.

Vient d'ouvrir une boutique de peintre dans la rue Notre-Dame, vis-à-vis M. Davis, forgeron.

M. Tellier, prendra toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, pour la peinture, telle que voitures, enseignes, maisons, etc.

M. Tellier, emploie les meilleurs matériaux qu'il peut se procurer, et s'engage à faire le meilleur ouvrage et dans les derniers goûts.

M. Tellier, sollicite le patronage de tout le public. N'oubliez pas d'aller lui faire une visite.

Winnipeg, 22 août 1874. 4f

M. Pierre Guillemette

DE WINNIPEG.

Vient d'ouvrir un magasin, vis-à-vis M. ONIS MONCHAMP et porte voisine de M. Sonderman, tailleur, où il tiendra toujours des effets de première qualité, tel que Fleur, Avoine, Son, Lard, Saindoux, Beurre, Fruits Préservés, Légumes et une foule d'autres articles que nous ne mentionnons pas.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Winnipeg, 5 Septembre 1874. 3

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A L'IMPRIMERIE DU

"METIS."

DES IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES TELLES QUE

Blancs de Cour pour

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums, Roles d'Evaluation, *Listes Alphabetiques.*

—AUSSI—

COMPTES, CARTES D'AFFAIRES, CIRCULAIRGS, LETTRFS FUNERAIRES.

DE PLUS

CARTES DE VISITE,

D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le nombre de caractère que possède l'Etablissement nous permettent d'exécuter les Impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai. Les Ateliers du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 18 Avril, 1874.



On demande des Soumissions

POUR

TERRASSEMENT.

Embranchement de Pembina.

CHEMIN DE FER DU PACIFIC.

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Soussigné et endossées "Embranchement de Pembina," seront reçues a ce bureau ou au bureau du Lieut.-Gouverneur à Winnipeg, jusqu'à midi le 25 courant, pour terrasser l'embranchement de Pembina du Chemin de Fer du Pacifique, entre la frontière internationale et un point vis-à-vis la Ville de Winnipeg.

Les blancs de Soumissions, et autres renseignements seront fournis dans quelques ours.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,
Ottawa, 8 août, 1874. 3f

VENTE SANS RESERVE

au Magasin de

A. CHARTRAND,

ayant son depart pour la

SASKATCHEWAN.

A. CHARTRAND, vendra un assortiment complet de

Marchandises Sèches, Etc., Etc.,

—TEL QUE—

SOIE DE COULEURS,	MERINOS,
DRAPS,	TWEED,
HABITS FAITS,	WINSEY,
FLANELLES,	COTON,
ALPACA,	SHAWLS,
COUVERTES,	CORPS,
CALEÇONS,	COUTIL,
CEINTURES,	CHEMISES
ETC., ETC.,	ETC.

AU PRIX COUTANT.

Allez lui faire une visite et vous serez satisfait.

A. CHARTRAND.

Winnipeg, 25 Juillet 1874.

On demande

DEUX OUVRIERS

Typographe,

Sachant l'anglais t francais,

S'adresser à

N. D. Gagnier,

Editeur Propriétaire du Metis.

Avis

A CEUX QUI ONT DES

FUSILS

EN RÉPARATION CHEZ

W. CHAMBERS

A

WINNIPEG.

Toutes les personnes qui ont porte des fusils et autres armes chez W. CHAMBERS, Armurier, de Winnipeg, depuis deux ans et qui ne les ont pas encore réclamés sont avertis de le faire avant le PREMIER DE NOVEMBRE prochain.

M. CHAMBERS donne avis qu'à cette époque il vendra les armes qui n'auront pas été reclamées.

Winnipeg, 31 Juillet 1874.

G. DESAUTELS.

vient d'ouvrir à St. Boniface un

ETAL DE BOUCHERIE,

en face de la Traverse, où il tiendra toutes espèces de viandes, telle que

PORC FRAIS ET SALÉ,

BŒUF,

MOUTON,

VIANDE FUMEE,

VEAU, ETC., ETC.

M. Desautels sollicite le patronage du public en général.

Allez lui faire une visite et vous serez satisfait.

G. DESAUTELS,
Boucher.

St. Boniface, 25 Juillet 1874.

Betes a Cornes

DEMANDEES!

Le plus haut prix sera payé comptant par

ROCAN & MORNEAU

pour n'importe quel nombre de

Bêtes à Cornes grasses,

MOUTONS,

VEAUX, Etc,

POUR LA BOUCHERIE.

Leur Boutique dans la Rue principale

MAIN STREET,

vis-à-vis le magasin de quincaillerie de Ashdown, est fournie de

BŒUF, MOUTON, BEURRE,

PORC, ŒUFS, JAMBON,

VIANDES FUMÉES

SAUCISSES, PATATES,

ETC., ETC., ETC.

Amenez vos Betes a Cornes.

ROCAN & MORNEAU

Winnipeg, 15 Mai, 1874.